

# Règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement s'applique à tous les participants des activités EEM.

L'EEM organise des formations dans le domaine du massage. Nous mettons toutes nos compétences au service des étudiants. La qualité technique, la pédagogie et la saine relation avec les étudiants figurent parmi nos priorités.

L'EEM est représentée par David Gaudin. Lors des cours, les formateurs le représentent et assurent le respect du présent règlement.

## Séances d'information gratuites

1. Nous conseillons aux étudiants intéressés par nos formations d'assister à la séance d'information gratuite afin de prendre tous les renseignements utiles pour finaliser leur choix.

## Conditions d'admission

2. Être majeur
3. Procédure d'inscription :
  1. **Contactez le secrétariat** pour vérifier les disponibilités dans le cours souhaité. **Envoyez nous vos coordonnées complètes**(nom/prénom/adresse/téléphone/mail/no TVA pour les sociétés/indépendants)
  2. **Le secrétariat vous réserve une place pour 3 jours ouvrables** (pré-réservation), en attente du paiement.
  3. Une facture vous sera envoyée par mail avec les détails de paiement (communication structurée à mentionner sur votre versement bancaire).
  4. Votre **inscription est validée par le paiement** d'un acompte de 50% du montant de la facture. le solde doit être payé 7 jours avant le début des cours.
  5. Un email contenant tous les détails pratiques (dates/heures/matériel à prévoir/...) sera envoyé à tous les participants 3 à 4 jours avant la première journée de cours.
4. Seuls les étudiants participant au cours sont admis. Aucun accompagnant observateur ou enfant ne peut être présent.
5. Afin de profiter au maximum des cours, d'assurer un cadre d'étude convivial et qualitatif, il est demandé aux étudiants d'être en bonne santé physique et mentale. Dans le cas contraire, l'étudiant consultera un

médecin préalablement à son inscription pour s'assurer que sa participation au cours soit raisonnable. L'EEM se réserve le droit de refuser une inscription (et de procéder au remboursement) si l'étudiant s'engage en incohérence avec son état de santé.

### **Paiement**

6. l'inscription est validée par le paiement d'un acompte de 50% du montant du cours
7. sauf mention explicite ou accord individuel, tous les cours doivent être payés dans leur intégralité 7 jours avant le premier cours.
8. le non-paiement du cours (ou de l'acompte) dans les 5 jours suivant la pré-réservation par mail ou téléphone entraîne une annulation de l'inscription.

### **Absences - retards**

10. Les cours étant organisés pour délivrer le maximum de contenu sur une durée définie, les éventuelles absences pénalisent l'étudiant dans son apprentissage. Il est recommandé d'assister à tous les cours. Aucun rattrapage individuel ne pourra être organisé pour pallier l'absence de l'étudiant.
11. Suivant la même logique, les retards de l'étudiant ne donnent pas le droit à une révision ou un suivi particulier.
12. Aucun remboursement ou réduction ne sera accordé en cas d'absence ou retard de l'étudiant.

### **Annulation**

13. 15 jours et plus avant le premier cours : remboursement du montant versé, déduit de 50€ de frais administratifs
14. moins de 15 jours avant le premier cours : report du montant versé pour une autre formation (un seul report autorisé. Le cas échéant, le montant versé sera acquis pour l'EEM)
15. Si le groupe d'inscrits n'atteint pas 8 étudiants, l'EEM se réserve le droit d'annuler la formation. Tous les acomptes versés seront intégralement remboursés.

### **Responsabilité**

16. L'EEM ne peut garantir la sécurité des effets personnels des étudiants durant les activités. Ils doivent donc s'assurer d'emporter avec eux leurs effets personnels de valeur.

### **Informations pratiques**

17. L'EEM envoie un email avant le début des cours avec les détails pratiques (dates/heures, lieu, équipement à prévoir...). Les éventuelles questions doivent être posées à ce moment.

### **Cours**

18. les formations organisées à l'EEM combinent la théorie et l'application pratique via le travail en binôme entre étudiants. La participation active de l'étudiant est indispensable à l'acquisition de nouvelles compétences.
19. L'étudiant doit s'autoriser à chercher, expérimenter, recommencer et dialoguer afin de réaliser "son" intégration. Toute technique extérieure à celle enseignée est déconseillée durant le cours afin d'assurer la meilleure compréhension possible de la technique enseignée. La pratique au cours ne peut suffire à l'intégration : l'étudiant est vivement encouragé à pratiquer/ réviser hors des heures de cours proposées à l'EEM.

### **Rôle formateur**

20. Conformément au projet pédagogique, le formateur définit les objectifs, le programme, le rythme et les moyens utilisés pour aider l'étudiant à acquérir les compétences.
21. Le processus d'apprentissage n'est pas identique pour chaque personne, les étudiants sont invités à communiquer sur leurs difficultés et à s'engager volontairement dans les exercices proposés. Le rôle des formateurs est de créer un cadre le plus complet possible pour l'acquisition de nouvelles compétences.

### **Matériel pédagogique**

22. La majorité des formations s'appuient sur un support pédagogique (syllabus, vidéos,...). Pour d'autres formations, le contenu est délivré au travers d'exercices pratiques et d'exposés.
23. Le syllabus et les vidéos sont la propriété intellectuelle de l'EEM et ne peuvent être diffusés ou transmis à autrui.

### **Photo-vidéo et GSM durant les cours**

23. afin de permettre à l'étudiant de se concentrer sur les explications et la pratique, il est interdit de filmer/photographier dans les cours (sauf autorisation explicite du formateur).
24. Les GSM doivent être éteints durant les cours.

### **Droit image et intellectuel**

25. L'EEM se réserve le droit de prendre des photos/vidéos afin d'assurer la promotion de ses activités. Par défaut, les étudiants abandonnent leur droit à l'image pour cette utilisation. Toute réclamation doit être formulée au plus tard au moment des prises de vue.

### **Matériel à prévoir par l'étudiant**

26. l'email contenant les détails pratiques précise le matériel à prévoir.

### **Repas de midi/collation**

27. L'EEM met à disposition quelques équipements et collations. Les repas de midi ne sont pas inclus dans le prix de la formation. L'étudiant est libre de passer la pause de midi dans la salle polyvalente de l'EEM et d'y prendre son repas (pas les locaux de cours).

### **Lieu**

28. L'adresse précise est communiquée par email (détails pratiques). En cas de besoin, l'EEM se réserve le droit de changer de lieu sans que ceci ne puisse être invoqué par l'étudiant pour motiver une annulation.

### **Dates / horaires**

29. Les dates et horaires sont précisés par email (détails pratiques). En cas de nécessité (maladie du formateur...), une ou plusieurs dates peuvent être modifiées par l'EEM sans que ceci ne puisse être invoqué par l'étudiant pour une annulation ou un remboursement (partiel ou total).

## **Tenue / hygiène**

32. Les étudiants se présentent aux cours dans une tenue décente et adaptée à la pratique.
33. Leur hygiène corporelle doit être impeccable.
34. Les piercing, ongles doivent permettre la pratique du massage en toute sécurité.
35. Ils seront en pleine possession de leur corps et de leur esprit.

## **Matériel et équipements EEM**

33. Le matériel et les équipements mis à disposition par l'EEM doivent être manipulés avec soin et selon les instructions données par les formateurs.
34. Le matériel et les équipements de l'EEM ne peuvent pas être déplacés hors des locaux de l'EEM sans accord.

## **Éthique**

35. Les étudiants et les formateurs souscrivent à la charte éthique.
36. Les étudiants se doivent le respect mutuel et accepter de travailler les uns avec les autres durant les travaux pratiques.
37. Aucune discrimination ne sera acceptée (ethnie, confession religieuse, orientation sexuelle,...). Ceci s'applique aussi à toute l'équipe de l'école.

## **Problèmes / litiges / exclusions**

37. Notre objectif est l'intégration de tous les étudiants, mais il peut arriver qu'un étudiant agisse d'une manière contre-productive, dangereuse ou irrespectueuse vis-à-vis du groupe, du formateur ou de l'école. Dans ce cas, l'étudiant est convoqué (par l'école ou le formateur) pour trouver une solution. Si après cela, la situation est toujours problématique, une exclusion est envisageable. Cette exclusion ne donne droit à aucun remboursement ou report à une autre formation.
38. Seuls les tribunaux de Bruxelles, siégeant en langue française, sont compétents pour traiter tout litige.
39. La loi applicable à tout litige est la loi belge.

## **Coordonnées légales :**

Ecole Européenne de Massage - David Gaudin  
Avenue Adolphe Lacomblé 61 boîte 1 - 1030 Schaerbeek  
Numéro d'entreprise : BE 0679.623.570  
eem.bxl@gmail.com - +32 496 76 30 44